



VOGUÉO

Après une première expérimentation menée entre 2008 et 2011 entre Austerlitz et Maisons-Alfort, le Conseil du STIF, en accord avec les collectivités concernées, a lancé une procédure de Délégation de Service Public (DSP) pour l'exploitation du service de navettes fluviales de transport régulier de personnes « Voguéo » composé de trois lignes traversant 12 communes d'Est en Ouest et desservant 28 escales sur le bief parisien de la Seine.

Le Dossier de Consultation des Entreprises a été adressé par un courrier en date du 25 janvier 2012 aux entreprises dont les candidatures avaient été agréées par la Commission de délégation de service public qui s'était tenue le 16 novembre 2011.

Une seule offre a été déposée au STIF. Son analyse laisse apparaître un coût d'exploitation trois fois supérieur au montant prévisionnel, représentant pour le STIF un coût total d'exploitation du service sur 10 ans de plus de 600 millions d'euros. Rapporté au trafic attendu, le coût de ce service s'élèverait à plus de 36 € par voyage.

Dans un contexte économique difficile, le Conseil du STIF, bien que favorable dans l'esprit à ce projet de transport déclare sans suite cette procédure de délégation de service public.

Sur proposition de Julien Bargeton, vice-président du Conseil du STIF et adjoint au maire de Paris chargé des déplacements, des transports et de l'espace public et de Pierre Serne, vice-président du Conseil du STIF et vice-président du Conseil Régional d'Île-de-France chargé des transports et des mobilités, le STIF réunira un comité de pilotage regroupant les différentes collectivités concernées par la desserte fluviale sur la Seine dans les meilleurs délais, afin de faire le point sur ce projet.

CONTACTS

■ **Guillaume Autier**

01.82.53.81.05

06.32.26.52.08

guillaume.autier@stif.info

■ **Sébastien Mabile**

01 47 53 28 42

06.15.39.21.58

sebastien.mabile@stif.info